

REGLES POUR LA SELECTION D'UN EXPERT INVITE

PREPARE PAR LE SECRETARIAT DE LA CTOI, 25 NOVEMBRE 2011

OBJECTIF

Fournir au Comité scientifique une proposition de « Règlement intérieur pour la sélection des experts invités à assister aux réunions des groupes de travail de la CTOI », afin que le processus puisse être formalisé et appliqué en 2012.

CONTEXTE

Au cours des dernières années, il a été longuement débattu durant les réunions des groupes de travail et du Comité scientifique du processus de sélection des experts invités à assister aux réunions de la CTOI. Ce faisant, quelques personnes ont fait part de leurs préoccupations qui peuvent être résumées en quelques points généraux :

- niveau de transparence du processus de sélection des experts invités ;
- niveau d'indépendance des experts sélectionnés ;
- coûts résultants pour la CTOI ;
- qualité des contributions des experts invités aux réunions des groupes de travail.

DISCUSSION

Notant les préoccupations exprimées ci-dessus, le Secrétariat de la CTOI a, en juin 2011, facilité un processus par lequel les présidents des groupes de travail, en collaboration avec le président du Comité scientifique, ont élaboré un ensemble de lignes directrices pour la sélection des experts invités à assister aux réunions des groupes de travail de la CTOI en 2011. Ces lignes directrices ont été adoptées par consensus par les présidents des groupes de travail et du Comité scientifique le 21 juin 2011.

Tout au long de l'année 2011, des observations complémentaires ont été offertes par les scientifiques de la CTOI sur les moyens d'améliorer davantage le processus de sélection. En conséquence, les lignes directrices pour 2011 ont été affinées en un projet de *Règlement intérieur pour la sélection des experts invités à assister aux réunions des groupes de travail de la CTOI*, fourni à l'annexe A.

RECOMMANDATION

Le Comité scientifique **EXAMINERA** la proposition et **DÉCIDERA** d'un *Règlement intérieur pour la sélection des experts invités à assister aux réunions des groupes de travail de la CTOI*.

ANNEXES

Annexe A : Proposition : Règlement intérieur pour la sélection des experts invités à assister aux réunions des groupes de travail de la CTOI.

PROPOSITION

Règlement intérieur pour la sélection des experts invités à assister aux réunions des groupes de travail de la CTOI

Définition d'un Expert invité

Le rôle d'un expert invité et les principes directeurs pour sa sélection sont indiqués ci-après (à noter que les experts invités ne sont **PAS** des consultants, dans la mesure où ils ne sont **pas rémunérés**, en dehors d'un billet d'avion en **classe économique** et des *per diem* pour assister à la réunion) :

Devoirs : (1) Si possible/volontaire, mener à bien les tâches identifiées par le Groupe de travail (GT) avant chaque réunion ; (ii) selon les besoins, participer et contribuer aux sessions préparatoires (par exemple des ateliers de préparation des évaluations, en tenant compte du fait que ceux-ci peuvent être organisés plusieurs mois avant la réunion du GT) et à la réunion du GT.

Compétences : L'expert invité devra avoir une expérience et des compétences reconnues dans le domaine concerné.

Indépendance : L'avis de l'expert invité sur les questions touchant aux tâches identifiées par le Comité scientifique devra être basé sur des principes d'indépendance, d'impartialité et de transparence. Par conséquent, l'expert invité le sera en son nom propre et sans représenter aucune CPC ou autre partie prenante. La participation des experts basés dans des États côtiers en développement de la zone de compétence de la CTOI sera encouragée. Les experts invités ne devront pas :

- être directement impliqués dans les évaluations des stocks de la CTOI ou dans la normalisation de la PUE ;
- venir d'une CPC dont un scientifique présente une évaluation de stock ou une normalisation de la PUE.

Confidentialité: Les experts invités ne pourront divulguer aucune information, y compris les données considérées par la Commission comme confidentielles, comme prévu par la Résolution 98/02.

Processus de sélection

Processus et calendrier de sélection d'un expert invité.

Étape	Action	Responsabilité	Échéance
1	Le président du GT (ou son vice-président si le président n'est pas disponible) envoie un courriel à la liste des contacts scientifiques de la CTOI (combinaison des listes de contacts du GT et du CS), appelant à la nomination d'experts invités [sauf aux membres du comité de sélection]. L'appel à nomination inclura un résumé des domaines de contribution prioritaires (identifiés durant la précédente réunion du GT, combinés aux demandes spécifiques du CS et de la Commission), les détails à fournir par les candidats potentiels (par exemple : « CV d'une page ») ainsi que le calendrier de sélection.	Président (ou vice-président) du GT	Au plus tard 90 jours avant le début de la réunion du GT concernée ou de toute réunion préparatoire.
2	Date limite de nomination : deux semaines à partir de l'appel à nominations. Les nominations doivent être envoyées par retour de courriel à la liste des contacts scientifiques de la CTOI.	Liste des contacts scientifiques de la CTOI	14 jours après l'appel à nominations (voir étape 1 ci-dessus)
3	Un comité de sélection, composé du président et du vice-président du GT, en consultation avec le président du Comité scientifique, déterminera les experts invités les plus appropriés pour la réunion concernée, en tenant compte des contraintes budgétaires, avec l'avis du Secrétaire exécutif ou de son délégué. Les experts invités retenus seront contactés par le Président pour confirmation de leur disponibilité.	Comité de sélection	Dans les 5 jours suivant la date limite pour les commentaires des participants sur les candidats
4	Le Président (ou le vice-président) du GT avisera la liste des contacts scientifiques de la CTOI des experts invités retenus et disponibles et demandera au Secrétariat de s'occuper des questions relatives à leur voyage.	Président (ou vice-président) du GT et Secrétariat	Dans les 2 jours suivant la réunion de sélection
5	Réunion du groupe de travail	Participants	–